



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 42655

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la question de la diversification énergétique. Dans le secteur de l'énergie, la France veut mettre en oeuvre une politique visant à une énergie de qualité, assurée dans son approvisionnement, au moindre coût pour l'économie, respectueuse de l'environnement et accessible à tous, même aux plus démunis. La politique de l'énergie doit aussi être diversifiée ; c'est ici que les énergies renouvelables trouvent toute leur place. Les bilans énergétiques de la France présentent désormais la contribution des énergies renouvelables à leur juste place. Elles concourent pour 22 % à notre production énergétique primaire si on y intègre l'hydraulique. Il est possible de citer « EOLE 2005 » qui vise à doter notre pays d'un potentiel de 250 à 500 MW à l'horizon de 2005 et le plan « bois-combustible et développement local » qui doit permettre la création de véritables filières de commercialisation du bois combustible et la construction d'environ 200 chaufferies collectives au bois. En conséquence, il lui demande comment va se développer la politique de soutien aux énergies renouvelables pour relever les défis qui s'attachent à la volonté de la France.

Texte de la réponse

Le développement des énergies renouvelables constitue l'une des dimensions essentielles de la politique énergétique du Gouvernement. Les énergies renouvelables contribuent en effet à la sécurité de nos approvisionnements énergétiques, concourent à la protection de l'environnement et à un aménagement durable du territoire et participent à la lutte pour l'emploi. La volonté du Gouvernement dans ce domaine est de donner aux filières mûres l'impulsion nécessaire pour en permettre la plus large diffusion dans les applications où elles sont économiquement rentables ou proches de l'être, et de soutenir au niveau de la recherche et du développement des technologies les plus prometteuses afin de les faire passer du stade de l'idée à celui du marché. Cette politique s'est traduite par l'attribution à l'agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie (ADEME) d'une dotation supplémentaire de 500 MF dès 1999 pour ses activités énergétiques. Ces moyens nouveaux ont permis de relancer avec vigueur et détermination plusieurs programmes de dimension nationale en faveur des énergies renouvelables. Ainsi, un nouveau programme « Bois-Energie » visant à l'installation à l'horizon 2006 de 1 000 nouvelles chaufferies collectives ou industrielles utilisant la biomasse comme combustible vient d'être lancé par l'ADEME. Ce programme devrait permettre la valorisation d'une partie des petits bois délaissés après l'exploitation des châblis dus à la tempête de décembre 1999. La décision du Gouvernement de faire bénéficier l'ensemble des travaux d'exploitation forestière du taux réduit de TVA à 5,5 % contribuera positivement à ce programme. Le programme EOLE 2005 vise à porter le parc éolien français, à l'horizon 2005, à un niveau compris entre 250 et 500 MW. Au début de l'an 2000, EDF a déjà sélectionné 55 projets pour une puissance totale de 361 MW. Le programme Biogaz s'est traduit par le lancement par EDF d'un appel à propositions pour la fourniture d'électricité produite à partir du méthane issu des décharges d'ordures ménagères. EDF a retenu 5 projets de centrale pour une capacité globale de 13 MW. Le plan solaire de l'ADEME vise à installer 50 000 chauffe-eau solaires individuels ainsi que 25 000 mètres carrés de capteurs solaires pour la production d'eau chaude collective d'ici à 2006. Ce plan entrera dans sa phase opérationnelle

dans les prochaines semaines. Par ailleurs, le secrétariat d'Etat à l'industrie a approuvé des contrats types par lesquels EDF consent des conditions d'achats privilégiées aux producteurs indépendants d'électricité d'origine renouvelable : petite hydraulique, usine d'incinération d'ordures ménagères et plus récemment photovoltaïque. Le Gouvernement entend poursuivre et amplifier cette politique en faveur des énergies renouvelables, et notamment dans le cadre de la loi relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité récemment adoptée.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42655

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1411

Réponse publiée le : 1er mai 2000, page 2747